



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ports de plaisance

Question écrite n° 27724

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur le manque d'anneaux dans les ports de plaisance français. Le nautisme est un secteur en plein essor, et de nombreux vacanciers et touristes se trouvent confrontés à des difficultés à trouver une place dans un port de plaisance. Aussi elle lui demande quelles mesures il pourrait prendre pour répondre à cette demande et augmenter les capacités d'accueil des ports de plaisance français.

Texte de la réponse

En France métropolitaine sont recensés 460 ports de plaisance représentant 164 000 places à flot. Avec les mouillages forains, individuels ou collectifs hors ports, la capacité d'accueil du littoral maritime l'été est portée à 240 000 anneaux. Une flotte d'un peu moins de 800 000 unités et 4 millions de plaisanciers en France est comptabilisée, pour environ 1 million de journées d'escale. La demande de places est forte, de l'ordre de 54 000, et va croître dans les années à venir, certains ports étant déjà saturés. Face à ce constat, une étude stratégique, publiée en août 2003, a été menée sur l'adaptation des capacités d'accueil et la gestion des places dans les ports de plaisance maritimes en France métropolitaine à la demande de la direction du transport maritime, des ports et du littoral, de l'Agence française d'ingénierie touristique, de la Fédération française des ports de plaisance et de la Fédération des industries nautiques. D'autre part, un groupe de travail a été mis en place, suite au comité interministériel pour la mer du 29 avril 2003 sur le développement de la grande plaisance. Enfin, lors du comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003, le secrétaire d'État au Tourisme a souhaité renforcer, dans le respect d'un développement durable, la qualité de l'offre nautique touristique, les capacités d'accueil constituant un élément important des réflexions à mener et des actions à entreprendre.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27724

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8384

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9911